



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURES 2022

Structuration de la recherche -
Labellisation d'un réseau national de
recherche pré-clinique en
radiothérapie 2022-2025

RTH2022

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 4 novembre 2021 – 17h00

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/RTH2022>

SOMMAIRE

1	Contexte et objectif	3
1.1	Contexte.....	3
1.2	Objectifs et missions du réseau national en radiothérapie	4
2	Les éléments de performance du réseau national de recherche en radiothérapie : cahier des charges scientifique et organisationnel	5
2.1	Missions scientifiques	5
2.1.1	Réflexion stratégique	5
2.1.2	Thématiques scientifiques et axes prioritaires.....	5
2.1.3	Formation à la recherche.....	7
2.1.4	Expertise scientifique pour l’Institut national du cancer.....	7
2.1.5	Démocratie sanitaire.....	7
2.1.6	Communication et évènementiel.....	7
2.2	Missions d’organisation et de gouvernance	8
2.3	Participants au réseau et partenariats	8
3	Organisme porteur de la candidature, organismes membres du réseau et coordonnateur	9
3.1	Organisme porteur de la candidature.....	9
3.2	Organismes membres du réseau.....	9
3.3	Coordonnateur du réseau.....	10
4	Sélection et évaluation des projets	10
4.1	Processus d’évaluation des projets.....	10
4.2	Critères de recevabilité et d’éligibilité.....	11
4.2.1	Recevabilité	11
4.2.2	Éligibilité	11
4.3	Critères d’évaluation	11
5	Dispositions générales	12
5.1	Financement de l’Institut national du cancer.....	12
5.1.1	Règlement des subventions et dépenses éligibles.....	12
5.1.2	Organisme bénéficiaire de la subvention.....	12
5.1.3	Subvention.....	12
5.2	Communication relative au projet subventionné	13
6	Labellisation : notification, modalités de suivi et de communication	14
6.1	Notification de la décision et publication des résultats	14
6.2	Modalités de mise en œuvre et de suivi.....	14
7	Calendrier de l’appel à projets	14
8	Modalités de soumission	15
8.1	Modalités de soumission : portail PROJETS.....	15
8.2	Dossier de candidature:	15
9	Publication des résultats	16
10	Contacts	16

1 Contexte et objectif

1.1 Contexte

Depuis sa création, l'Institut national du cancer initie et soutient la structuration de la recherche dans le domaine de la cancérologie, avec notamment la labellisation des sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC), des centres d'essais cliniques de phase précoce (CLIP2) et des intergroupes coopérateurs, et le soutien aux plateformes de biologie moléculaire.

Malgré l'excellence et l'originalité des thématiques de la recherche française, que ce soit en radiobiologie ou en radiophysique, la structuration demeurerait insuffisante et les forces trop dispersées pour que la visibilité internationale des équipes soit à la hauteur des ambitions que la France pouvait légitimement avoir dans ces disciplines. Il est donc apparu indispensable de renforcer les collaborations entre les équipes en matière de radiobiologie, de physique médicale, d'imagerie médicale, de recherche en transfert, et de recherche clinique.

Dans ce contexte, l'Institut national du cancer a souhaité contribuer à la structuration de la recherche fondamentale et translationnelle en radiothérapie, en labellisant fin 2018 un réseau national de recherche pré-clinique en radiothérapie pour une durée de 3 ans.

Les principaux enjeux de l'évolution de la radiothérapie et des techniques d'irradiation sont à la fois d'améliorer le contrôle des tumeurs radiorésistantes, afin d'augmenter les taux de guérison et réduire le risque de rechute, mais aussi de diminuer l'importance des effets indésirables des traitements et de leur impact sur la qualité de vie.

Depuis deux décennies, le développement technologique de la radiothérapie a été considérable, les progrès permettant d'augmenter le taux de guérison et d'améliorer la tolérance. Elle a bénéficié de trois axes d'optimisation technique qui ont apporté un bénéfice clinique démontré :

- Meilleure définition de la cible tumorale grâce aux moyens d'imagerie ;
- Optimisation de la distribution de la dose délivrée au volume à irradier par l'utilisation de nouvelles modalités de délivrance ou approches technologiques (curiethérapie, protonthérapie,...) ;
- Prise en compte des variations anatomiques en cours d'irradiation par des techniques de radiothérapie guidée par l'image et adaptation du volume pendant l'irradiation.

L'adaptation de ces innovations aux caractéristiques individuelles et le renforcement de la capacité à prédire de plus en plus finement les bénéfices et les risques du traitement en fonction de ces caractéristiques constituent, à l'instar des autres approches thérapeutiques, une tendance de fond dans le sens de la personnalisation de la médecine dans le traitement des cancers. De plus, le vieillissement de la population, avec pour conséquence une augmentation de l'incidence de certains cancers, associé à l'impact des

innovations citées ci-dessus entraînent une augmentation des besoins en radiothérapie.

Cependant, si le développement technologique a été rapide ces dernières années, la recherche fondamentale et translationnelle – incluant le développement technologique et la recherche en physique médicale (accélérateurs de particules, nouveaux types de rayonnements, logiciels de calculs, systèmes de contrôles et de mesures...) – n’a pas accompagné ce développement au même rythme, en dépit de son potentiel majeur dans l’identification et le développement de nouvelles approches thérapeutiques.

La structuration de ce champ de recherche continue à représenter un enjeu essentiel pour le développement et le soutien de la radiothérapie oncologique en France, l’Institut national du cancer souhaite poursuivre cette action et lance une 2^e campagne de labellisation d’un réseau national de recherche pré-clinique en radiothérapie pour la période 2022-2025, ayant vocation à se positionner au plus haut niveau de la recherche internationale.

Le présent appel à candidatures constitue le cahier des charges spécifique à la labellisation d’un réseau national de recherche pré-clinique en radiothérapie, ayant ou non fait l’objet d’une première labellisation. Cette nouvelle labellisation, pour une durée de 4 ans, doit répondre aux défis qui découlent des connaissances actuelles et des besoins anticipés dans les prochaines années pour une lutte encore plus efficace contre le cancer.

1.2 Objectifs et missions du réseau national en radiothérapie

L’objectif d’un réseau national de recherche en radiothérapie est de structurer la recherche fondamentale et translationnelle en radiothérapie, en continuité avec la recherche translationnelle et la recherche clinique soutenues par les programmes tels que le programme de recherche translationnelle en cancérologie (PRT-K), le programme hospitalier de recherche clinique en cancérologie (PHRC-K) ainsi que les structures financées par l’Institut tels que les sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) ou les appels à projets thématiques financés dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre le cancer. Il doit permettre d’améliorer la qualité, la visibilité et l’attractivité de la discipline en France.

La labellisation et le soutien apporté par l’Institut national du cancer au réseau national de recherche en radiothérapie visent à :

- favoriser le regroupement, la pluridisciplinarité, et améliorer la collaboration entre les différents acteurs de la recherche en radiothérapie à l’échelon national ;
- renforcer les capacités académiques en termes d’innovation, de conception et de conduite de projets pré-cliniques ;
- améliorer la visibilité internationale et l’attractivité de la recherche en radiothérapie française ;
- développer la coopération européenne et internationale dans le domaine.

2 Les éléments de performance du réseau national de recherche en radiothérapie : cahier des charges scientifique et organisationnel

Le réseau national de recherche en radiothérapie devra remplir les missions décrites dans le présent appel à candidatures à partir de la date de la labellisation, et sera évalué annuellement sur ces missions (voir chapitre 4.2). Ces missions seront organisées autour de deux objectifs, l'un de nature scientifique, et l'autre concernant l'organisation et la gouvernance du réseau.

2.1 Missions scientifiques

2.1.1 Réflexion stratégique

Une des principales missions du réseau sera de proposer des choix stratégiques de recherche en radiothérapie en cohérence et en lien avec l'Institut national du cancer. Cette réflexion visera à :

- poursuivre et mettre à jour l'état des lieux de la recherche en radiothérapie sur le territoire national, en termes d'organisation et de production scientifique, et proposer des moyens permettant de mieux la structurer pour accroître son efficacité et sa visibilité ;
- maintenir des liens et une articulation avec les plateformes d'innovation (FUI) ou les plateformes mutualisées d'innovation (PFMI), notamment la plateforme technologique DOSEO dont l'Institut national du cancer est l'un des fondateurs;
- développer des interactions avec les structures labellisées ou soutenues par l'Institut national du cancer (SIRIC, CLIP2, intergroupes coopérateurs,...) et proposer des travaux collaboratifs tels que la standardisation du recueil de données de radiothérapie ;
- créer des liens et une articulation avec les infrastructures nationales de coordination de la recherche préclinique et clinique en imagerie biomédicale ;
- définir une articulation avec les pôles de compétitivité ;
- maintenir l'implication des industriels dans le réseau, notamment ceux qui collaborent déjà avec la plateforme DOSEO, plateforme nationale de référence des technologies pour la radiothérapie.

2.1.2 Thématiques scientifiques et axes prioritaires

La réflexion stratégique visera à identifier les thématiques et axes prioritaires d'actualité de la discipline permettant de structurer des travaux et des projets scientifiques pouvant être soumis aux appels à projets de recherche de l'Institut national du cancer et de ses partenaires.

Les thématiques et axes prioritaires identifiés par le réseau devront s'intégrer dans les orientations de la stratégie décennale de l'Institut national du cancer, notamment dans l'axe 2 « limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie » et l'axe 3 « Lutter contre les cancers de mauvais pronostic ».

Les thématiques et axes prioritaires identifiés par le réseau devront remplir les critères de complémentarité, de cohérence et de synergie entre eux, ainsi que la capacité à ouvrir des passerelles communes avec d'autres domaines de la cancérologie tels que la radiologie, la médecine nucléaire, la physique et les mathématiques, et l'oncologie médicale. Le réseau national de recherche en radiothérapie devra favoriser l'émergence de concepts scientifiques et de projets de recherche innovants, et être capable de les intégrer dans des programmes de recherche.

Le projet de réseau pourra considérer des thématiques et axes prioritaires tels que:

➤ Radiobiologie

Aujourd'hui, plus de 50 % des patients atteints d'un cancer sont traités par radiothérapie. Le traitement peut entraîner dans certains cas des dommages aux tissus sains présents dans le champ d'irradiation. L'apparition des dommages radio-induits résulte d'une séquence de réponses biologiques complexes et intégrées qui participent à l'initiation, la progression et la chronicité des lésions tissulaires.

La radiobiologie pourrait être déclinée selon les thèmes suivants :

- proposer des outils de diagnostic et de pronostic des lésions radio-induites, et contribuer à leur transfert clinique ;
- développer des modèles prédictifs du risque associé à ces effets radio-induits, en liaison avec les caractéristiques techniques ainsi que celles de la tumeur et de son microenvironnement ;
- identifier de nouvelles cibles thérapeutiques pour traiter ces effets radio-induits ;
- étudier l'effet abscopal (abscopal effect) et les effets de proximité (bystander effects) notamment en termes d'instabilité génomique dans les cellules non irradiées et de risque de cancer radio-induit.

➤ Radiophysique et dosimétrie

La radiophysique et la dosimétrie constituent des domaines scientifiques et techniques très diversifiés, qui comprennent notamment la radioprotection, certaines applications médicales, l'industrie et la recherche. La question du cumul de doses et la dose réellement administrée pendant les traitements, afin de tendre vers un objectif de radiothérapie de précision, est un enjeu clairement identifié de la stratégie décennale de l'Institut national du cancer, notamment dans l'axe « limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie ».

➤ Imagerie dédiée à la radiothérapie

Les évolutions technologiques et informatiques de ces 20 dernières années ont totalement bouleversé la pratique clinique quotidienne de la radiothérapie et ont induit un changement complet de paradigme thérapeutique. Partant d'une irradiation large et peu ciblée, le traitement est maintenant extrêmement ciblé et de plus en plus personnalisé. Ces progrès sont la conséquence directe de l'intégration de l'imagerie médicale qui occupe dorénavant une place centrale

dans la prise en charge des patients atteints de cancer, tant au niveau du diagnostic, du pronostic et du suivi que dans la prise en charge thérapeutique. L'imagerie représente en effet, à l'heure actuelle, la pierre angulaire des traitements de radiothérapie. Ses développements récents, et particulièrement de l'imagerie fonctionnelle, ouvrent de nouvelles perspectives en termes d'approches thérapeutiques, de pronostic, de compréhension de la maladie cancéreuse et de sa réponse aux traitements.

➤ **Thématiques transversales**

Il est essentiel que le réseau prenne en compte les enjeux connexes de la radiothérapie, notamment autour de la question des données (*big data*) : leur intégration, leur partage, leur modélisation (outils d'intelligence artificielle), ainsi que les aspects médico-économiques, etc.

➤ **Articulations avec la médecine nucléaire, la radiologie, et l'oncologie médicale**

Des passerelles communes avec d'autres domaines de la cancérologie, notamment la radiologie, la médecine nucléaire et l'oncologie médicale devront être envisagées par le réseau, afin de faire bénéficier le réseau de leur expertise.

2.1.3 Formation à la recherche

Face à l'accélération et la complexification des nouveaux développements scientifiques et technologiques, le réseau devra considérer la question de la formation à la recherche. Une stratégie spécifique, au travers d'actions concrètes et adaptées aux professionnels de santé *via* les sociétés savantes et leurs structures de formation pourra par exemple être décrite.

2.1.4 Expertise scientifique pour l'Institut national du cancer

Le réseau devra apporter son expertise sur les questions soulevées par l'Institut national du cancer dans ses domaines spécifiques de compétence et assurer un rôle de référent pour les sujets sur lesquels il est sollicité par l'Institut.

2.1.5 Démocratie sanitaire

Le réseau devra déployer la démocratie sanitaire, et réfléchir à des propositions pour impliquer les représentants de patients de façon pertinente, régulière et efficace à tous les niveaux de ses actions : la gouvernance, les thématiques et axes de recherche et les actions de diffusion/dissémination. Pour cela, il s'appuiera sur les associations locales ou sur des associations nationales en lien avec ses thématiques de recherche. Une confiance et un apprentissage mutuels seront nécessaires pour aboutir à des échanges constructifs et synergiques.

2.1.6 Communication et évènementiel

Le réseau labellisé devra programmer des échanges, manifestations scientifiques, rencontres et workshops tout du long de la durée de la labellisation par l'Institut national du cancer, afin de favoriser les transversalités entre les différents acteurs de la discipline et contribuer à la structuration de la radiothérapie en France.

Par ailleurs, la diffusion des nouvelles connaissances et nouvelles pratiques produites par le réseau national de recherche pré-clinique en radiothérapie auprès du grand public et des patients devra être élaborée et mise en place dans le cadre d'un partenariat étroit avec les représentants de patients.

2.2 Missions d'organisation et de gouvernance

La mise en place du réseau national en radiothérapie et ses réalisations sont dépendantes de la qualité de son organisation et de son pilotage. L'organisation du réseau national en radiothérapie doit être centrée vers l'innovation, l'efficacité, et l'excellence afin de mettre en place les conditions nécessaires pour mener une recherche répondant aux critères attendus d'excellence, d'innovation, d'intégration et de pluridisciplinarité.

Le dossier de candidature devra présenter une gouvernance claire et détaillée, dans laquelle les différentes instances seront précisément décrites. Les missions de gouvernance et d'organisation devront être clairement définies ainsi que les responsabilités et les tâches.

Sous l'égide de l'organisme porteur de la candidature, le dossier de candidature devra inclure :

- un coordonnateur aux compétences scientifiques et managériales reconnues. Le coordonnateur organise et supervise les activités du réseau. L'investissement du coordonnateur sera crucial pour la réalisation des objectifs du réseau. La coordination du projet et la coordination du réseau doivent être bien décrites avec les tâches à réaliser et les responsabilités ;
- un comité de pilotage qui définit le périmètre et la stratégie, et assure la coordination avec l'ensemble des membres du réseau ;
- un conseil scientifique ;
- un schéma organisationnel et une charte de fonctionnement du réseau. Le schéma organisationnel doit en particulier décrire la fréquence et la composition des participants aux réunions du réseau, le suivi annuel et les jalons du management du réseau ;
- une charte de déontologie commune au réseau, signée par ses membres.

2.3 Participants au réseau et partenariats

Le réseau national de recherche pré-clinique en radiothérapie pourra :

- fédérer des professionnels de santé et des professionnels dédiés à la recherche pré-clinique en radiothérapie ;
- rassembler des équipes appartenant à des institutions publiques, universités, organismes publics de recherche, établissements de santé, le cas échéant, à travers leurs fédérations hospitalières, dans une logique de regroupement large des forces nationales et de recherche de liens et de synergies ;
- associer les partenaires privés et industriels fortement impliqués dans la thématique de l'appel à candidature, ainsi que les sociétés savantes

dans les disciplines concernées ou connexes telles que la physique, les mathématiques, la radiologie et la médecine nucléaire ;

- être un vivier de compétences pluridisciplinaires et favoriser les interfaces entre la physique, la biologie tumorale et son microenvironnement incluant l'immunologie et le métabolisme, l'imagerie, les mathématiques et les statistiques ;
- développer des partenariats de recherche européens et internationaux.

3 Organisme porteur de la candidature, organismes membres du réseau et coordonnateur

3.1 Organisme porteur de la candidature

Les organismes suivants sont éligibles à être organisme porteur de la candidature :

- organismes publics de recherche (EPST) ;
- établissements d'enseignement supérieur ;
- organisations à but non lucratif (associations, sociétés savantes, fondations, ...)
- établissements de santé (CHU, CLCC, CH). Ces établissements doivent être autorisés à traiter des patients en oncologie (chimiothérapie et chirurgie et radiothérapie).

L'organisme porteur de la candidature est celui qui pourra bénéficier de la subvention allouée par l'Institut national du cancer et auprès duquel est notifiée la décision de labellisation. Il est responsable de la mise en œuvre des missions décrites dans l'appel à candidatures et de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers prévus dans la convention (voir chapitre 5.1).

3.2 Organismes membres du réseau

Les organismes membres du réseau devant désigner l'organisme porteur de la candidature et le coordonnateur peuvent appartenir aux organismes suivants :

- organismes publics de recherche (EPST) ;
- établissements d'enseignement supérieur ;
- organisations à but non lucratif (associations, sociétés savantes, fondations, ...)
- établissements de santé (CHU, CLCC, CH). Ces établissements doivent être autorisés à traiter des patients en oncologie (chimiothérapie et chirurgie et radiothérapie) ;
- entreprises privées (industriels, cliniques, CH privés à but lucratif ou non).

Les organismes membres du réseau doivent s'engager à contribuer à la réalisation des missions du réseau.

3.3 Coordonnateur du réseau

Le coordonnateur du réseau devra être rattaché à l'organisme porteur de la candidature. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble du suivi du projet (mise en place des modalités de la collaboration entre les membres du réseau), de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

En raison de l'investissement personnel nécessaire pour structurer ce projet, le coordonnateur doit justifier de sa capacité et de sa disponibilité pour assurer la coordination du réseau.

4 Sélection et évaluation des projets

Pour mener à bien l'évaluation des projets, l'Institut national du cancer s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique (CE) international dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine concerné, sont rapporteurs des projets.

Aucun des porteurs de projets ne fait partie de ce Comité.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic¹) à :

- respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante: <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> ;
- conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures.

4.1 Processus d'évaluation des projets

Les principales étapes de la procédure d'évaluation sont les suivantes :

- **Éligibilité et recevabilité** : l'Institut national du cancer vérifie que les projets soumis répondent aux critères énoncés ;
- **Évaluation des projets** : les membres du CE évaluent les projets ;
- **Sélection du projet** : les membres du CE discutent collégalement de la qualité des projets et propose à l'Institut le réseau à financer.

¹ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire

- Validation de la sélection et décision finale par l'Institut national du cancer ;
- publication des résultats.

4.2 Critères de recevabilité et d'éligibilité

4.2.1 Recevabilité

- Le projet doit être soumis dans les délais (voir chapitre 7) et au format demandé (voir chapitre 8).
- L'ensemble des documents demandés (y compris les signatures) doivent être complétés et téléchargés dans le dossier de candidature à partir du portail PROJETS.

4.2.2 Éligibilité

- Le projet doit répondre aux objectifs et cahier des charges du présent appel à candidatures (voir chapitres 1 et 2).
- Le projet doit avoir une durée 48 mois.
- Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30 % de son temps au projet. Il ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'Institut national du cancer, y compris ceux en partenariat.
- Le dossier de candidature doit être clairement structuré et rédigé et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 8. Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, le dossier doit être rédigé en anglais, la version française est facultative (sauf pour le résumé du projet pour lequel la version française est requise).
- Les formulaires devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

4.3 Critères d'évaluation

Le CE apprécie la qualité scientifique, la synergie du réseau, la faisabilité technique et financière, et l'impact potentiel des résultats. Le dossier de candidature sera évalué selon les critères suivants :

1- organisation du réseau :

- Qualité du consortium : complémentarité et/ou pluridisciplinarité des membres du réseau et synergie de l'organisation en réseau ;
- Qualités de la gouvernance prévue ;
- Compétences scientifiques et managériales du coordonnateur du réseau ;
- Disponibilité du coordonnateur pour assurer la coordination du réseau ;
- Partenariats et collaborations internationales envisagés.

2- stratégie générale du réseau :

- pertinence scientifique du réseau au regard des objectifs de l'appel à candidature ;
- qualité scientifique du projet (excellence, originalité et positionnement au niveau national et international) ;
- capacité du réseau à fédérer l'ensemble des forces nationales impliquées dans la thématique ;
- adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du réseau.

3- Faisabilité financière :

- ressources humaines allouées au projet ;
- crédibilité et justification du co-financement, si applicable ;
- adéquation de la demande budgétaire et du plan de financement avec les objectifs du réseau.

5 Dispositions générales

5.1 Financement de l'Institut national du cancer

5.1.1 Règlement des subventions et dépenses éligibles

Le financement sera attribué par l'Institut national du cancer.

5.1.2 Organisme bénéficiaire de la subvention

L'organisme porteur de la candidature du réseau labellisé pourra bénéficier d'une subvention accompagnant la labellisation. Ce financement est indépendant des éventuels financements par projet de recherche ou d'engagements de programmes ; il est exclusivement destiné à faciliter l'organisation et le fonctionnement afin d'améliorer la qualité des travaux et la visibilité du réseau labellisé.

L'organisme bénéficiaire de la subvention est l'organisme porteur de la candidature auprès duquel est notifiée la décision de labellisation. Il est responsable devant l'Institut national du cancer de la mise en œuvre des missions décrites dans l'appel à candidatures et de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers prévus dans la convention.

5.1.3 Subvention

La subvention sera attribuée par l'Institut national du cancer, selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'Institut n°2021-01 : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>

L'organisme bénéficiaire (représentant légal) et le coordonnateur doivent s'engager à respecter le règlement des subventions, sous réserve des éventuelles dérogations qui y seraient apportées dans l'acte attributif conclu

entre l'Institut national du cancer et l'organisme bénéficiaire. Il leur revient de le faire respecter par les organismes partenaires.

Le budget sera alloué à l'établissement désigné organisme bénéficiaire, qui gèrera les fonds en toute autonomie.

Le montant total de la subvention ne pourra excéder 400 000€ pour une période de 48 mois. La subvention allouée par l'Institut national du cancer pourra financer les types de dépenses suivantes :

- personnel (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles du projet à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux), en particulier affecté pour la coordination des thématiques et axes prioritaires ;
- fonctionnement et divers consommables dont des frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions de coordination ;
- équipement, le montant total des dépenses d'équipement ne pourra excéder 5% du montant de la subvention allouée par l'Institut national du cancer ;
- frais de gestion, le montant éligible s'élevant à un maximum de 8 % de l'ensemble du coût total des dépenses éligibles par l'Institut national du cancer effectivement payées (personnel, fonctionnement, équipement).

5.2 Communication relative au projet subventionné

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- fournir les résumés (scientifique et grand public) qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut ;
- privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les organismes membres du réseau s'engagent à déposer les publications scientifiques issues du réseau financé dans une archive ouverte ;
- fournir ultérieurement un plan de gestion des données selon le modèle mis à disposition par l'Institut et d'après les modalités communiquées dans le règlement de subvention. L'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions/Plan-de-gestion-de-donnees> ;
- mentionner le soutien financier de l'Institut national du cancer, sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du réseau. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

6 Labellisation : notification, modalités de suivi et de communication

6.1 Notification de la décision et publication des résultats

L'Institut national du cancer notifie la décision de labellisation du réseau par lettre recommandée avec accusé de réception à l'organisme porteur de la candidature. Une copie est adressée aux organismes membres du réseau. La labellisation est prononcée pour une durée de 48 mois. À son terme, l'Institut national du cancer fera connaître sa décision de prolonger ou non la labellisation du réseau. La décision de labellisation est publiée dans le bulletin officiel « Santé -Protection sociale -Solidarité» et diffusée sur le site internet de l'Institut national du cancer.

6.2 Modalités de mise en œuvre et de suivi

- Séminaire de lancement : Un séminaire de lancement sera organisé par le réseau après sa labellisation. Le coordonnateur, ainsi que les membres du réseau pourront ainsi présenter le projet de structuration et les recommandations émises par le comité d'évaluation scientifique.
- Rapport d'activité L'organisme porteur de la candidature devra transmettre un rapport annuel d'activité scientifique à l'Institut national du cancer. Une présentation des résultats et des avancées du réseau labellisé sera faite annuellement devant un comité d'évaluation composé de membres de l'Institut national du cancer et de membres du comité d'évaluation scientifique.

7 Calendrier de l'appel à projets

Date de lancement de l'appel à projets	juillet 2021
Date limite de soumission du dossier de candidature https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/RTH2022	4 novembre 2021 17h00
Comité d'évaluation	janvier 2022
Publication des résultats	février 2022

8 Modalités de soumission

8.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse :

assistanceprojets@institutcancer.fr

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit être **déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

8.2 Dossier de candidature:

Le coordonnateur accède à son compte dans le portail PROJETS :

- il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet (résumé, description générale des partenaires, de leur articulation, du projet proposé, son rationnel et la stratégie adoptée, un court CV des partenaires, une description de la gouvernanc, etc ;
 - fichier excel de présentation du budget prévisionnel ;
- il valide le dossier soumis : la validation définitive génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention :

- le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur les documents déposés (exemple : « RTH-001 »).
- une fois le dossier validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments du dossier déposé.

9 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux coordonnateurs via le portail PROJETS.

Le réseau sélectionné sera publiée sur le site internet de l'Institut national du cancer.

10 Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- de nature scientifique : Caroline DREUILLET, Pôle Recherche et Innovation - Département de Recherche Clinique / Tél. : 01 41 10 14 86
cdreuillet@institutcancer.fr
- de nature administrative : aap-info-adm@institutcancer.fr
- d'ordre technique : assistanceprojets@institutcancer.fr